

Paris, le lundi 3 décembre 2018



JEAN-PIERRE SUEUR

SENATEUR  
DU LOIRETVICE-PRESIDENT  
DE LA COMMISSION  
DES LOISANCIEN  
MINISTRE

Monsieur le Premier Ministre,

Permettez-moi d'appeler votre attention sur les enjeux importants qu'emportent les décisions qui devront être prochainement prises pour ce qui est de la remise en cause du changement d'heure.

Comme vous le savez, les changements d'heure sont relativement récents puisqu'ils ont été mis en place en France en 1976, à la suite du choc pétrolier de 1973, l'objectif affiché étant de permettre des économies d'énergie. Or, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) a fait valoir dans une étude sur le sujet que les économies en énergie et CO2 sont « modestes ». De plus, ce faible gain d'énergie risque d'aller en diminuant en raison de l'évolution des équipements avec l'introduction progressive de lampes à basse consommation, d'éclairage public calé sur la nuit « solaire », etc.

Par ailleurs, une étude suédoise, publiée en 2008 et s'appuyant sur des statistiques du pays entre 1987 et 2006, constatait « *une augmentation statistiquement significative du risque de crise cardiaque* » dans la semaine suivant le changement d'heure, notamment lors du passage à l'heure d'été.

En outre, la dernière étude en date, publiée en septembre 2015, conduite par la Commission européenne, a conclu que « *la santé peut être affectée par le changement de biorythme du corps, avec de possibles troubles du sommeil et de l'humeur* ».

C'est pourquoi, la Commission européenne a récemment décidé de mettre en place une « consultation publique sur les dispositions relatives à l'heure d'été ». Lors de cette consultation, 84% des 4,6 millions de votants se sont prononcés pour une suppression du changement d'heure. Face à ces résultats, une proposition de directive européenne a été publiée, comme vous le savez, en septembre dernier qui énonce qu'« *à partir du 1er avril 2019, les Etats membres ne changeront plus leur heure légale* ». La transposition de la directive devant avoir lieu avant le 1er avril 2019, il sera nécessaire, comme vous le savez, que la France notifie son choix au plus vite, « *sur la base d'éventuelles consultations et évaluations au niveau national et en concertation avec d'autres Etats membres* ».

**Monsieur Édouard PHILIPPE**  
Premier Ministre  
Hôtel Matignon  
57, rue de Varenne  
75007 PARIS

Par ailleurs, deux solutions sont possibles en cas de remise en cause du changement d'heure : soit la pérennisation de l'heure d'été, soit la pérennisation de l'heure d'hiver.

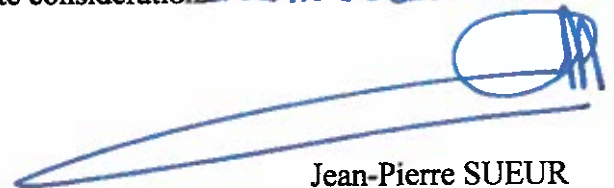
Il me paraîtrait très souhaitable que le choix qui sera fait soit celui de la pérennisation de l'heure d'hiver. En effet, comme l'a souligné en 1996 Philippe François, sénateur de la Seine et Marne, dans son rapport d'information « Faut-il en finir avec l'heure d'été ? », conserver l'heure d'été pendant l'hiver présenterait de graves inconvénients. Cela accroîtrait encore davantage le décalage sur l'heure solaire, qui serait désormais de deux heures en permanence.

De plus, si cette hypothèse était amenée à être retenue, l'avance de deux heures sur le soleil durant la période où les jours sont les plus courts aurait pour conséquence que le lever du jour ne se produirait qu'entre neuf et dix heures, heure légale, soit bien après le commencement des activités, notamment celui des horaires scolaires. En outre, l'économie d'énergie supposée sur l'ensemble de l'année se trouverait plus que compensée par les dépenses d'éclairage et de chauffage induites par les matinées d'hiver.

En outre, le choix français pour GMT+2 pourrait introduire une grave perturbation dans l'horaire européen, si ces pays faisaient le choix de conserver l'heure d'hiver. Il résulterait de cette hypothèse une logique horaire absurde puisque durant l'hiver, la France afficherait l'heure légale de la Grèce, deux heures de plus qu'en Angleterre et une heure de plus qu'en Allemagne pourtant située plus à l'Est. Cette situation constituerait une réelle difficulté pour l'organisation des transports et communications inter-européens.

Le maintien de l'heure d'hiver durant toute l'année - ce qui ne serait jamais qu'un retour à la situation connue par la France de 1945 à 1976 - apparaît donc être, de loin, la solution la plus adéquate.

Vous remerciant très sincèrement pour l'attention que vous porterez aux arguments que je viens de rappeler, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de ma haute considération *et de mes sentiments cordiaux*



Jean-Pierre SUEUR